

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :  
14 décembre 2018

Date d'affichage :  
27 décembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 20 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

**ABSENTS :**

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à José DUBREUIL*

M. Jacques DIOGON, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Jacques LAMY*

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Agnès MOLLON*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET*

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal  
*absent*

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2018**

**QUESTION N° 12**

**OBJET : Eclairage public, signalisation lumineuse, fibre optique, mobiliers d'information et d'affichage, abris bus : attribution du marché d'entretien**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 6 décembre 2018 et par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 décembre 2018**

Ce marché concerne l'exploitation du réseau et l'exécution des prestations de maintenance, d'entretien et de dépannage des installations d'éclairage public, de la signalisation lumineuse, de la fibre optique, des mobiliers d'information et d'affichage et des abris bus. Le prestataire doit prendre toute disposition pour s'assurer du parfait fonctionnement des installations, ceci durant toute l'année, dimanches et jours fériés compris.

Les prestations prévues s'appliquent à l'ensemble des installations en aval du compteur des foyers d'éclairage :

- des espaces publics,
- des espaces privés de la commune tels que les stades, les parcs,
- de mise en valeur du patrimoine de la collectivité,
- des feux de signalisation routière (signalisation lumineuse) et des systèmes de détection.

Les prestations prévues sur la maintenance du parc fibre optique s'appliquent à l'ensemble des installations entre les répartiteurs.

Les prestations prévues sur la maintenance du réseau des mobiliers d'information et d'affichage et des abris bus s'appliquent à l'ensemble des branchements électriques en aval du compteur jusqu'au support (support non compris)

# COMMUNE DE RIOM

---

Les installations neuves n'entrent pas dans le cadre des prestations prévues au présent C.C.T.P. : elles seront automatiquement intégrées après réception des travaux par le prestataire retenu, et à l'issue de la période de garantie (généralement 1 an).

Les illuminations festives sont également exclues du présent marché.

En outre, la prestation inclut la gestion des déclarations de travaux et d'intention de commencement de travaux pour le réseau communal d'éclairage public et de télécommunication par fibre optique.

Le marché actuel arrive à échéance le 31 décembre 2018. Afin de renouveler celui-ci, un appel d'offres a été lancé en septembre 2018 sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum de 4 ans.

Au terme de la procédure, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés à EIFFAGE ENERGIE (63200 RIOM) sur la base d'un montant estimatif de 577 154.62 € HT pour la durée du marché.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 20 décembre 2018**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**